

## **RAPPORT ANNUEL DU MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE**

### **ADMINISTRATION DE LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION***

1<sup>er</sup> Avril 2019 au 31 mars 2020

Margaret Louise Beckel  
Présidente et directrice générale

**RAPPORT ANNUEL**  
**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**  
**1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

## **1. INTRODUCTION**

La *Loi sur l'accès à l'information* donne aux citoyens du Canada le droit d'accès à l'information dans les dossiers contrôlés par les institutions fédérales gouvernées par la *Loi*. La *loi* précise des exceptions à ce droit. De plus, les décisions prises par les institutions fédérales concernant la divulgation de renseignements gouvernementaux peuvent faire l'objet d'un examen indépendant par le Commissaire à l'information du Canada, ainsi que par la Cour fédérale.

Le rapport annuel de la *Loi sur l'accès à l'information* du Musée canadien de la nature (MCN) a été préparé et sera déposé au Parlement conformément à la section 72 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Le Musée canadien de la nature, une société d'État de l'annexe III, a été créé en 1990 en vertu de la *Loi sur les Musées*, et relève du Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Le conseil d'administration est responsable d'établir les lignes stratégiques de la Société. La présidente et directrice générale est responsable pour les opérations quotidiennes de la Société.

Le Musée canadien de la nature a pour mission, tel que spécifié dans la *Loi sur les Musées* (1990) :

« d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère. »

Les activités et programmes majeurs du MCN sont les suivants :

Programme d'éducation du public :

Le Musée élabore et entretient des expositions, des programmes, des publications électroniques et imprimées, et des activités visant à faire comprendre et apprécier la nature.

Gestion des collections :

Le Musée développe, préserve et met à la disposition du public des collections d'objets de spécimens et de documents d'histoire naturelle qui répondent aux besoins croissants des secteurs public et privé en matières de recherche, d'éducation et d'aide à la prise de décisions éclairées concernant la nature.

#### Recherche :

Le Musée explore le passé et aide les Canadiens à préparer l'avenir grâce à des activités de recherche en systématique et appliquée ainsi qu'en développant et en préservant des réseaux et de liens avec les communautés scientifiques du Canada et de l'étranger.

#### Services internes :

Le Musée élabore et met en œuvre des politiques, une structure de responsabilisation et des procédures qui gouvernent la réalisation de son mandat, y compris la gouvernance, l'orientation stratégique, les services intégrés, la mesure du rendement de la Société, les rapports au Parlement et les activités de génération de revenus.

#### Installations :

Le Musée fournit des installations sécuritaires et fonctionnelles qui répondent à toutes les exigences en matière de sécurité et des codes du bâtiment, y compris l'Édifice commémoratif Victoria rénové qui contribue à la réalisation de la vision et du mandat du Musée.

## **2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La présidente du Musée canadien de la nature, en tant que chef désignée du Musée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, exerce personnellement les pouvoirs conférés au poste par la *loi*. La présidente a déléguée des pouvoirs pour certaines sections de la *loi* au vice-président des services corporatifs et à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Musée.

## **3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

L'ordonnance de délégation de l'accès à l'information du Musée canadien de la nature est présentée à l'annexe A.

## **4. RENDEMENT POUR 2019-2020**

Le Musée ne reçoit généralement, chaque année, qu'un petit nombre de demandes d'accès à l'information. Compte tenu du mandat du Musée pour sensibiliser les Canadiens et diffuser les connaissances, une quantité considérable d'informations sont fournies au public sur une base quotidienne, que ce soit par l'affichage public, des documents imprimés, des lignes de téléassistance, le site Web du Musée ou d'autres médias. Les statistiques sur la distribution de ce matériel sont fournies dans le plan d'entreprise du Musée et d'autres documents, mais ne font pas partie du présent rapport annuel.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Musée n'a reçu aucune demande d'accès à l'information.

Une copie du rapport statistique sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* de 2019-2020 est jointe en annexe B.

Ci-dessous un tableau indiquant le nombre de demandes reçues, complétés et reportés au cours des 3 années précédentes:

<b>ANNÉE</b>	<b># DEMANDES</b>	<b>COMPLÉTÉ</b>	<b>REPORTÉ</b>
2019-2020	0	N/A	0
2018-2019	0	n/a	0
2017-2018	1	85 jours	1

Le Musée a également répondu à deux consultations d'autres ministères.

En raison du COVID-19, le Musée canadien de la nature a fermé ses portes au public le 14 mars 2020. Le plan de continuité des activités a été immédiatement mis en œuvre et bien que le plan ne déclare pas l'AIPRP comme un service essentiel, nous nous efforçons de traiter toutes les demandes reçues dans les délais réglementés.

## **5. FORMATION ET SENSIBILISATION**

La *Politique sur la gestion des documents et des informations* du MCN définit les rôles et responsabilités des employés du Musée concernant la gestion des dossiers et l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*. La coordonnatrice de l'accès à l'information et de la confidentialité a donné des conseils en particulier et en groupe au personnel et à la haute direction du MCN.

Des séances de sensibilisation ont été tenues avec tout le personnel entre octobre 2019 et janvier 2020. Ces séances ont été menées par un spécialiste de la protection de la vie privée et ont permis de fournir des renseignements et une sensibilisation aux lois et aux politiques touchant la protection de la vie privée, aux obligations du personnel en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, aux obligations du personnel en ce qui a trait à la conservation de l'information et à la formation sur le processus du Musée pour répondre aux demandes.

## **6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES**

Aucunes modifications n'ont été apportée aux politiques du Musée en matière d'accès à l'information.

## **7. SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES OU DES VÉRIFICATIONS**

Le Musée canadien de la nature ne faisait l'objet d'aucune plainte en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* durant la période de rapport se terminant le 31 mars 2020.

## **8. SUIVI DE LA CONFORMITÉ**

Étant donné que le Musée canadien de la nature n'a reçu aucune demande, aucune surveillance n'a été effectuée pendant la période visée par le rapport.

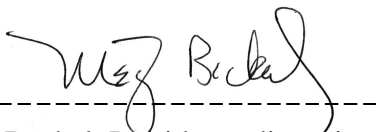
# ANNEXE A

Musée canadien de la nature

Ordonnance de la délégation en vertu de la  
*Loi sur l'accès à l'information*

**ORDONNANCE DE DÉLÉGATION EN VERTU DE LA  
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION  
AU MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE**

<b>ARTICLES DE LA LOI</b>	<b>POUVOIRS, RESPONSABILITÉS OU FONCTIONS</b>	<b>POSTE RESPONSABLE</b>
73,77	Tous les pouvoirs, responsabilités ou fonctions du chef de l'Institution	Président
7 a)	Avis quand l'accès est nécessaire	Coordonnateur de l'AIPRP
8 (1)	Transmission en provenance ou en destination d'une autre institution	Coordonnateur de l'AIPRP
9	Prorogation des délais	V.-p. des services corporatifs
11 (2)(3)(4)(6)	Paiement ou dispense des frais	V.-p. des services corporatifs
11 (5)	Avis des frais déterminés	Coordonnateur de l'AIPRP
12 (2)(3)	Langue – autre format d'accès	V.-p. des services corporatifs
13 à 24	Application des exemptions	Coordonnateur de l'AIPRP
25	Prélèvements	Coordonnateur de l'AIPRP
26	Information à publier	V.-p. des services corporatifs
27 (1)(4)	Avis aux tiers	Coordonnateur de l'AIPRP
28 (1)(2)(4)	Application des procédures concernant les tiers	Coordonnateur de l'AIPRP
29 (1)	Divulgence des recommandations du Commissaire de l'information	V.-p. des services corporatifs
33	Aviser le commissaire de la participation d'un tiers	Coordonnateur de l'AIPRP
35 (2)	Droit de recevoir communication ou de faire des commentaires	V.-p. des services corporatifs
37 (4)	Communication accordée au plaignant	V.-p. des services corporatifs
43 (1)	Avis au tiers (demande de révision au Tribunal fédéral)	V.-p. des services corporatifs
44 (2)	Avis à la personne qui fait la demande (demande au Tribunal fédéral du tiers)	V.-p. des services corporatifs
52 (2)(3)	Règles spéciales pour les auditions à huit clos	V.-p. des services corporatifs
69	Information exclue	Coordonnateur de l'AIPRP
71 (2)	Exclusion des renseignements des manuels	Coordonnateur de l'AIPRP



-----  
Meg Beckel, Présidente directrice générale

\_le 24 juillet 2020

Date

## **ANNEXE B**

Musée canadien de la nature

Rapport statistique annuel de la  
*Loi sur l'accès à l'information*





## Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Musée canadien de la nature

Période d'établissement de rapport : 4/1/2019 au 3/31/20

### Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

#### 1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0
<b>Total</b>	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0

#### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	0
Refus de s'identifier	0
<b>Total</b>	0

#### 1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 Jours	16 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 120 Jours	121 à 180 Jours	181 à 365 Jours	Plus de 365 Jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

**Remarque :** Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais dans cette section seulement.

## Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
<b>Total</b>	0
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

## Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

### 3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement						
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0

### 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	0	16(2)	0	18(a)	0	20.1	0

13(1)(b)	0	16(2)(a)	0	18(b)	0	20.2	0
13(1)(c)	0	16(2)(b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)(d)	0	16(2)(c)	0	18(d)	0	21(1)(a)	0
13(1)(e)	0	16(3)	0	18.1(1)(a)	0	21(1)(b)	0
14	0	16.1(1)(a)	0	18.1(1)(b)	0	21(1)(c)	0
14(a)	0	16.1(1)(b)	0	18.1(1)(c)	0	21(1)(d)	0
14(b)	0	16.1(1)(c)	0	18.1(1)(d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)(d)	0	19(1)	0	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)(a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)(b)	0	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)(b.1)	0	24(1)	0
16(1)(a)(i)	0	16.4(1)(a)	0	20(1)(c)	0	26	0
16(1)(a)(ii)	0	16.4(1)(b)	0	20(1)(d)	0		
16(1)(a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)(b)	0	16.6	0				
16(1)(c)	0	17	0				
16(1)(d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

### 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article
68(a)	0	69(1)	0	69(1)(g) re (a)
68(b)	0	69(1)(a)	0	69(1)(g) re (b)
68(c)	0	69(1)(b)	0	69(1)(g) re (c)
68.1	0	69(1)(c)	0	69(1)(g) re (d)
68.2(a)	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)
68.2(b)	0	69(1)(e)	0	69(1)(g) re (f)
		69(1)(f)	0	69.1(1)

### 3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
0	0	0

### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

### 3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

### 3.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0

### 3.6 Demandes fermées

#### 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	0

### 3.7 Présomptions de refus

#### 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal		
	Entravene au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne
0	0	0	0

#### 3.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	
1 à 15 jours	0	0	
16 à 30 jours	0	0	
31 à 60 jours	0	0	
61 à 120 jours	0	0	
121 à 180 jours	0	0	
181 à 365 jours	0	0	
Plus de 365 jours	0	0	
<b>Total</b>	0	0	

### 3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	
De l'anglais au français	0	0	

Du français à l'anglais	0	0	
<b>Total</b>	0	0	

## Section 4: Prorogations

### 4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation	
		Article 69	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	0	0
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

### 4.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation	
		Article 69	Autres
30 jours ou moins	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

## Section 5: Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés o
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes
Présentation	0	\$0	0
Autres frais	0	\$0	0
<b>Total</b>	0	\$0	0

## Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	1	3	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0
<b>Total</b>	1	3	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	1	3	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0

### 6.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de co					
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours
Communiquer en entier	1	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	1	0	0	0	0	0

### 6.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation					
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

## Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents du Cabinet

### 7.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

### 7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués



1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 8: Plaintes et enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations	Article 37 Compte rendus de conclusion reçus	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des recommandations émis par la Commissaire de l'information
0	0	0	0	0

## Section 9: Recours judiciaire

### 9.1 Recours judiciaires sur les plaintes reçues avant le 21 juin 2019 et au-delà

Article 41 (avant 21 juin 2019)	Article 42	Article 44
0	0	0

### 9.2 Recours judiciaires sur les plaintes reçues après le 21 juin 2019

Article 41 (après 21 juin 2019)			
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)
0	0	0	0

## Section 10: Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

### 10.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$3,500
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
<b>Total</b>		<b>\$3,500</b>

### 10.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.02
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00
Étudiants	0.00
<b>Total</b>	<b>0.02</b>

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

020



nais indiquées







<b>Autre</b>
0

prise)

<b>Total</b>
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0

<b>Total</b>
0

0
0



<b>9(1)(c)</b> Avis à un tiers
0
0
0
0
0
0
0

<b>9(1)(c)</b> Avis à un tiers
0
0
0
0
0
0
0



<b>u remboursés</b>
<b>Montant</b>
\$0
\$0
\$0





utres

nsultation	
Plus de 365 jours	Total
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

onfidentiels

Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de demandes	Pages communiquées

0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0



<b>Article 37</b> <b>Compte rendus de</b> <b>conclusion</b> <b>contenant des</b> <b>ordonnances émis</b> <b>par la Commissaire</b> <b>de l'information</b>
0



<b>Total</b>
0

